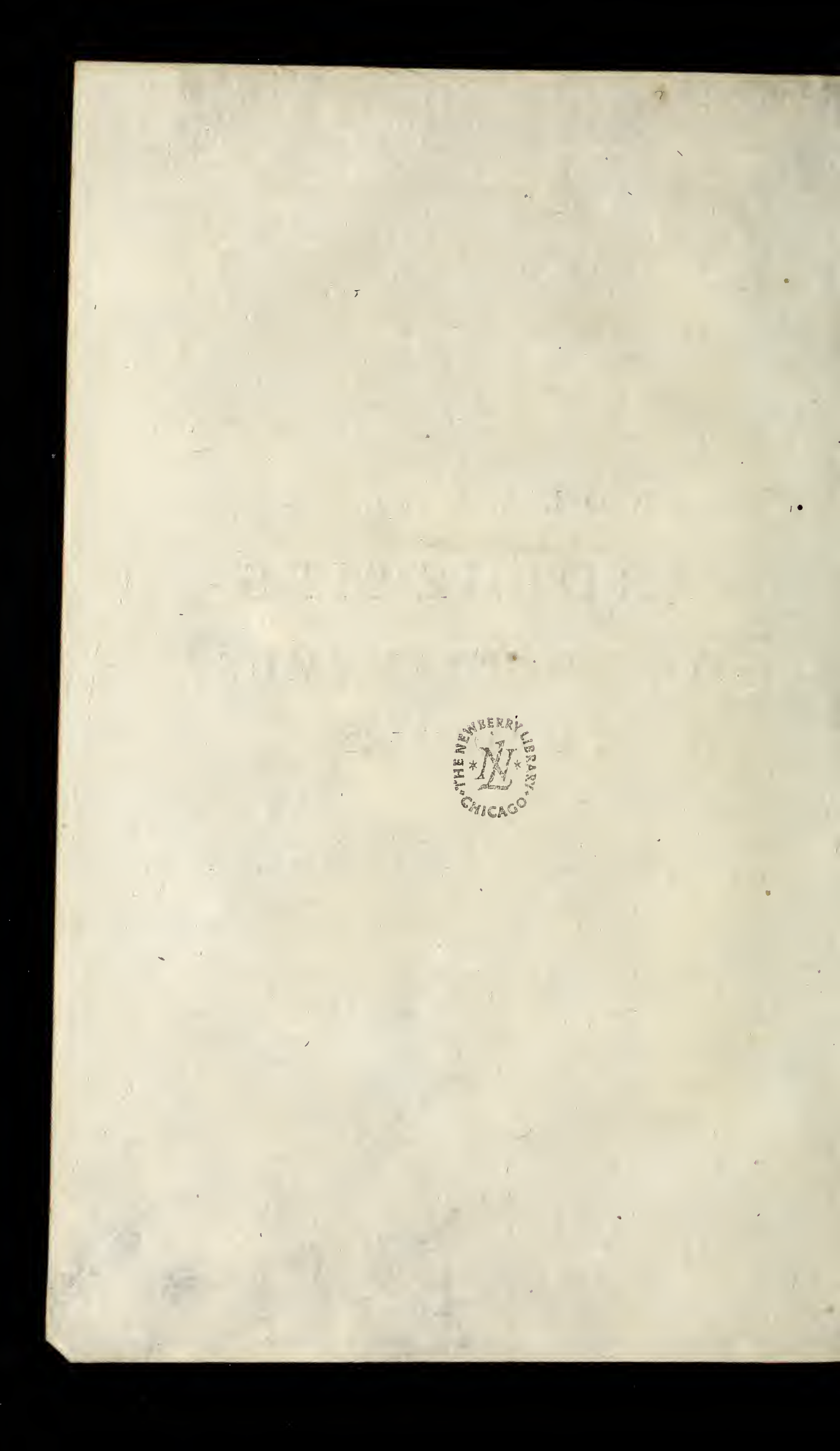
NOUVELLES PROPHÉTIES DE NOSTRADAMUS AUX PARISIENS.


THE NEWBERRY LIBRARY
NL
CHICAGO

NOUVELLES PROPHÉTIES DE NOSTRADAMUS RESSUSCITÉ, AUX PARISIENS.

Lorsque mes prophéties ont paru, on n'a ridiculisé ma mémoire, on n'a pas hésité à me traiter d'extravagant, de fou qui avoit voulu jouer le rôle de prophete. Les événemens que j'avois prédit ont justifié mes calculs, et on est généralement convenu que j'avois annoncé de sérieuses vérités : j'avois promis de ressusciter en 1790 ; j'ai tenu ma parole, et me voilà de retour dans la capitale de France.

Je n'ignore rien des nouvelles révolutions, je sais tout ce qui s'est passé depuis ma disparution, comme je savois tout ce qui arriveroit sous la régence, sous le regne de Louis XV.

Témoin en cet instant des agitations qui bouleversent ce pays et inquietent toute l'Europe, je vais révéler à mes compatriotes les

événemens qu'il leur importe de savoir pour qu'ils puissent non pas les parer (car mes prédictions sont infaillibles) mais pour qu'ils ne soient point suivis de cruelles catastrophes qui par une anti-révolution funeste les replongeroient dans une servitude plus douloureuse, plus humiliante et plus dure mille fois que le supplice et la mort.

Mais il est uécessaire de dire avant que si le peuple François a montré beauccup d'énergie en brisant ses fers, en secouant le joug de se s yrans, des grands et dəs gens en place qui l'opprimoient, qui l'asservissoient, en les sacrifiant à sa colere, et en effrayant ceux qui les avoient imités, en les forçant à fuir pour éviter l'infamie du supplice qu'ils n'avoient que trop mérité, ce même peuple François n'a pas eu moins d'imprudence en confiant le timon des affaires à de nouveaux despostes jaloux de s'engraisser en peu de temps. Ce n'étoit point guérir son mal, c'étoit au contraire l'empirer. Pour remédier aux cicatrices profondes qui affligeoient l'état depuis tant de siecles, il étoit indispensable de faire couler le sang des vexateurs et des publicains; mais il falloit bien se garder de leur donner pour successeurs, pour dépositaires des finances et de l'autorité, pour

législateurs, pour arbitres pour interprêtes des loix, pour chefs des armées, des hommes affreux, peryers, intéressés, plus exécrables encore, et plus perfides que les monstres du régime primitif.

C'est pourtant la sottise, ô insensés, ô trop confiants Parisiens que vous avez faite ; c'est la faute, peut-être irréparable, François, que vous avez commise.

Ecoutez mes réflexions, et profitez de mes conseils.

Vous vous êtes long-temps plaint du despotisme intolérable des ministres, vous aviez raison de le faire, vous gémissiez en effet sous leur domination barbare.

Mais pourquoi à cinq ministres qui vous désoloient, (dites-vous,) avez-vous substitué un conciliabule composé de douze cents tyrans, pourquoi leur avez-vous confié imprudemment vos pouvoirs et votre autorité. Vous ne l'avez fait (direz-vous) que pour prendre vos intérêts et vous venger des ministres qu'ils ont humiliés'

Je le veux croire.

Mais pourquoï dans un si grand nombre d'aspirans à vos élections n'avez-vous pas mieux pris vos précautions ? pourquoi n'avoir pas chois

les plus honnêtes gens d'entre vous, les esprits les plus éclairés, les ames les plus nobles et les plus désintéressées

Je sais que dans le nombre de vos représentans il y a un très-grand nombre d'excellens patriotes qui désirent sincèrement de coopérer au bonheur de leurs concitoyens, mais ce nombre est-il égal à celui des votans mal intentionnés.

L'assemblée nationale a (m'ajoute-t-on) humilié les grands, les a réduits au niveau des plus simples citoyens, elle a lié les bras aux ministres, elle a annoncé l'exclusion des parlements, elle a confisqué les biens du clergé. Elle a pris connoissance des pensions qu'elle a diminuées ou supprimées, elle contraint les évêques de se contenter d'un revenu médiocre, elle les oblige a résidence dans leurs dioceses, elle a fait diminuer le pain.

Ces avantages sont quelque chose, je l'avoue.

Mais a-t-elle chassé les financiers, les fermiers généraux, ces insatiables sangsues du peuple? A-t-elle expulsé tous ces vautours de la municipalité, qui nous dévorent et qui s'enrichissent si rapidement? A t-elle reformé les abus de la procedure, a-t-elle épuré le châtelet et puni les magistrats dont les injustices et la partialité

ont fait murmurer tout Paris ? A t-elle ordonné aux princes expatriés de revenir en France, a t-elle sommé les *aristocrates* transfuges en Allemagne, en Angleterre, en Italie avec l'or de la France, de reparoître et de rapporter le fruit de leurs dilapidations ? Qui est à la tête de notre municipalité, un *Bailly* homme dur, égoïste, injuste et inhabile dans toutes les opérations municipales, intéressé par caractere, comme par besoin, et qui ne s'est point oublié dans l'application des sommes prodigieuses qui lui ont passé par les mains.

Quels sont ses collegues ? un *Vauvilliers*, un Duport du Tertre, un Vinsendon et plusieurs autres, qui, à l'exception de l'intégre *Manuel*, ne méritent pas l'honneur d'être nommés ?

Vauvillers qui préside au comité des subsistances, n'affame t-il pas Paris et vos provinces par l'accaparement des grains emmagazinés, par leur exportation dans les pays étrangers et par l'achat récent de vos superbes moissons ? Un tel agioteur déja si richement payé ne devroit-il pas être exemplairement puni.

Comment l'assemblée nationale souffriroit-elle ce concussionnaire, si le parti dominant n'avoit des intérêts particuliers pour le conserver, ainsi

que tant d'autres qui perpétuent la calamité du peuple ?

Les biens du clergé sont confisqués : la nation en est-elle, en sera t-elle plus heureuse ? Entre les mains de qui ces immenses possessions vont-elles passer ? entre les mains des municipalités, j'aimerois autant dire des officiers municipaux qui ne manqueront pas de s'en appliquer le revenus tant qu'ils seront en place.

Les ministres n'ont plus le pouvoir exécutif ; mais quel mal ne font pas leurs intelligences, leurs relations avec les cabinets des puissances qui se liguent contre vous, qui veulent vous reforger des fers nouveaux ; de concert avec les aristocrates françois qui combattront avec eux pour vous opprimer s'ils le peuvent. Quel dommage, l'envoi que les ministres et la reine ont fait et font chaque jour dans les états d'Allemagne et de l'Autriche ne porte-t-il point à votre commerce, à votre industries ? Comment et quand la France pourra t-elle jamais se relever de la privation de son numéraire ? La France a beau être fertille, son sol a beau être le plus fécond de la terre, encore faut-il de l'argent a donner aux propriétaires des denrées pour se procurer les comestibles, encore faut-il

trouver a le gagner cet argent, et comment y parvenir si les manufactures, si les atteliers, si les métiers sont abandonnés ?

L'assemblée nationale, qui connoît, qui voit la désolante détresse des villes et des campagnes a-t-elle puni les ministres, les traitres et les concussionnaires? aux cours souveraines renvoyées, a-t-elle fait succéder des tribunaux équitables, a-t-elle remplacé la forme gothique et barbare de vos ignorans et frippons praticiens par un code sage, moins embrouillé et plus expéditif ? Le foible, le pauvre plaideur n'est-il pas toujours écrasé, ruiné, fatigué, désolé par son adversaire fortuné et par toute cette racaille de robinocrates dont l'avidité, les ruses n'ont d'autre terme que la ruine entiere et la désolation des plaideurs.

Le peuple crie sans cesse, demande l'expulsion des iniques officiers du Châtelet, l'assemblée nationale fait la sourde oreille. On diroit qu'elle seroit d'accord avec vos persécuteurs.

Cet aréopage souverain avoit dans le début de ses délibérations sagement décrété la liberté de la presse, elle sentoit alors qu'il étoit permis à tout homme de penser, de parler et d'écrire.

Eh bien ! cette diete suprême vient de se rétracter.

Sur la motion du sieur *Malouet*, médecin ignare au superlatif, l'assemblée nationale, composée en cet instant de deux à trois cents votans aristocrates, décréta que la presse ne seroit pas libre, et dénonça comme coupables les sieurs Camille, Desmoulins et Marat ; elle ordonna que le procureur du roi du châtelet seroit mandé pour lui enjoindre de poursuivre désormais les écrivains véridiques. Ce décret étoit concerté : le sieur Flandre de Brunville, procureur du roi, étoit à la porte, et est entré.

Le surlendmain les sieurs Marat et Camille s'etant présentés à la barre de l'assemblée, se sont victorieusement justifiés. Cette assemblée alors plus complette, sentit bien la sottise des confreres aristocrates dans le décrét qu'ils avoient rendu ; à la pluralité des suffrages, pour ne pas paroître se rétracter. Le sénat national donna une interprétation de ce décret, la quelle interprétation maintient la liberté indéfinie d'écrire, et défend toute poursuite contre les auteurs.

Comment l'assemblée nationale peut-elle ainsi se comporter ? plutôt que de vouloir gêner les opinions, que ne s'occnpe-t-elle des abus

affreux qui entraîneront la perte de la nation? que ne demande-t-elle aux ministres, pourquoi vos places fortes ne sont point gardées? pourquoi tous vos régimens indisciplinés sont à la débandade? pourquoi notre marine est si négligée? que ne fait-elle venir nos scélérats de ministres? que ne leur demande-t-elle le sujet des armements des puissances qui vous avoisinent? pourquoi l'Autriche réunie à l'Espagne, à la Savoye et à plusieurs princes souverains, fait marcher tant de troupes sur vos frontieres? pourquoi l'Angleterre a-t-elle présentement sur l'Océan des flottes si formidables?

Mais rassurez-vous, fideles partisans de l'ancien régime; laissez faire le peuple, il court à sa perte. Une servitude éternelle lui est réservée. Il est indubitable qu'il va rentrer dans les fers. Le monarque sortira de son esclavage, la reine sera plus puissante que jamais, les grands reprendront leur influence dans l'administration politique du gouvernement, les ministres redeviendront despotes et vengeront la mort et les outrages de ceux que la fureur d'une populace ignorante et forcenée a immolés. Le clergé rentrera dans ses biens, dans ses honneurs, recouvrera ses titres, ses grandeurs, ses dignités, ses prérogatives, ses immunités, et

la crosse et la thiare, plus respectées, plus puissantes que jamais, feront ressentir leur domination suprême aux curés, aux pasteurs révoltés qui ont osé prétendre à une indépendance illimitée. Le luxe de l'église effacera celui des potentats les plus glorieux. La haute magistrasure va rentrer dans ses droits, et la nation qu'elle protégeoit se repentira bientôt de sa noire ingratitude. Elle gémira sous le poids des impôts, sans que les parlements s'avisent de prendre sa défense, et présenter aux pieds du trône les remontrances ordinaires. Tous les expatriés, tous les transfuges vont rentrer glorieurement dans leur patrie. L'assemblée nationale sera honteusement chassée, et les Mirabeau, Chapellier, Phéthion de Villeneuve, et tant d'autres sots perturbateurs ennemis des grands et du pouvoir monarchique, seront séverement punis de leur audace à vouloir anéantir l'autorité de leur roi, à réprimer, à humilier les ministres et les magistrats. Les districs seront expulsés, ces communes seront renvoyées après avoir rendu des comptes exacts de leurs gestions et des sommes prodiéieuses dont elles ne sont que les dépositaires, et dont elles ne se font point scrupule de s'appliquer la majeure partie à la face du public ruiné.

Bailli, *Vauvilliers* , *Duport du Tertre* et autres adhérents , qui se sont engraissés au dépens de la nation, qui se sont emparé des contributions patriotiques et n'en ont présenté qu'un montant, qu'un calcul faux et frauduleusement combiné. Tous les administrateurs de la municipalité seront dépouillés de leurs rapines et condamnés à des peines infâmantes. Mitouflet de Bauvois, cet ex-avocat, rayé du tableau pour des coquineries déshonorantes, et parvenu par ses intrigues à la place lucrative de procuteur syndic de la commune, dont il s'est fait chasser pour ses injustices, ses rapacités, sera quelque jours accroché à la lanterne.

La Fayette, ce traitre reconnu au deux partis sera dégradé. Sa famille, dont il s'est montré le persécuteur, malgré tous les bienfaits qu'il en a reçu, se vengera de sa perfidie. Il ira expier ses noirceurs dans le fonds d'un exil mérité. Tous les lâches officiers de sa suite, subiront le même sort. Les gardes nationales qui n'auront pas donné des preuves de leurs attachement, au partie aristocratique, seront exemplairement châtiés et ensuite licentiées, ces fanfarons, ces hommes de parade, qui n'ont point d'âme, seront congediés honteusement.

On ne distinguera que les partisans de la cause des grands et des ministres. On leur témoignera la reconnoissance qu'ils auront mérité, par les intelligencs qu'il auront entretenues, les délations qu'ils auront faites sourdement, les oppositions qu'ils auront mises à la liberté du peuple, enfin, par les services importants qu'ils auront rendus aux aristocrates de qui ils sont soudoyés.

Eh ! comment seroit-il possible, qu'il n'y eût pas une contre révolution prochaine? presque tous les membres de l'assemblée nationale, sont aristocrates déterminés. Les nobles, le clergé, les robins, sont ennemis du nouveau régime et de la nation. Il voyent clairement que si la loi s'établissoit, ils rentreroient dans la classe commune des citoyens, qu'ils n'auroient aucune prérogatives, aucun ascendant sur le peuple infortuné.

Les uns desespérés de n'avoir plus de pensions, les autres, enragés de perdre la majeure partie de leurs bénéfices, de se voir condamné à la résidence, dans leurs Diocèses ou leurs Abbayes, les dernieres désolés de ne plus être dans la position de s'approprier le bien de leurs clients, ils aimeront mieux courir à l'échaffaud, que de renoncer a un métier si

lucratif, a un métier qui assurent le bonheur, la fortune de leur famille, et leur satisfaction personnelle.

Ajoutez à ses fideles ennemis de la nouvelle révolution, les coups que tout ce qui s'appelle financiers, hommes de finance, de bureaux vont porter à la nation. Leur réussite est d'autant plus certaines qu'ils possedent les trois quarts du numéraire et qu'ils ont déja gagné les esprits de ceux qui dans le commencement avoient montré le plus d'ardeur pour l'abaissement des grands. L'or et l'argent sont prodigués pour semer la division parmi le peuple, pour faire égorger le citoyen par le citoyen et opérer une contre révolution heureuse.

Vos troupes de ligne soulevées les unes contre les autres, vont faciliter aux expatriés leur retour et leur triomphe. D Artois, Condé et leur famille vont reparoître les armes à la main. soutenus de vos régiments mécontens et des provinces gémissantes sous le poids de la misere; ils arriveront sans obstacle, le sang engraissera les campagnes.

Cette désolation est inévitable. Je ne suis point l'ennemi des hommes, mais je ne puis m'empêcher d'observer et de dire qu'il ny a point d'autre moyen pour soumettre le peu-

ple, pour relever l'autorité aristocratique, pour rétablir les grandes fortunes, pour assurer l'empire de l'église, que d'exciter les citoyens les uns contre les autres, que d'enhardir vos soldats à la révolte, et à les armer contre leurs camarades et la patrie. Alors il faut que le sang coule.

Le peuple doit être gouverné; c'est une bête féroce qu'il faut enchaîner pour qu'elle ne morde point et qu'elle ne dévore personne. Cette vérité est incontsstable; depuis que la nation françoise a secoué le joug de son monarque; depuis que l'assemblée nationale dispute délibere, décrete, les citoyens sont-ils plus heureux. Non, sans doute : il n'y a rien de fait. On a énormément dépensé d'argent pour ne rien rétablir après avoir tout détruit, tout renversé.

Il est de la plus grande nécessité de remettre toutes les choses sur l'ancien régime. Qu'on corrige si l'on veut quelques abus, mais reparer tout ce qui a été et n'est plus. Rendez aux grands leur suprématie, leurs grandeurs, leur opulence, punissez les rebelles Plébéiens et vengez dans son sang les outrage faits à la noblesse, au clergé, à la haute magistrature

dans ses biens, ses honneurs et sa splendeur.

Ce n'est que par le prompt rétablissement de l'ancien code que la France redeviendra paisible, et que les hommes bien nés feront la loi.

Hâtons-nous donc d'exterminer le peuple et de le soumettre à nos caprices. Il est juste que les aristocrates rentrent dans leur suprématie, dans leurs droits primitifs; des sots, des ignorans, des bêtes et des bêtes brutes sans règles, sans principes, sans éducation, doivent-elles dominer sur des hommes dont l'esprit, dont les sentimens éclairés leur assurent nécessairement la supériorité légitime, qu'ils ont acquise et méritées par ces réflexions philosophiques qui assimilent les êtres pensant à la divinité.

Bouillé, que le peuple calomnie, a parfaitement senti ce qu'un grand, ce qu'un noble se doivent; il a opprimé le régiment suisse de Château-Vieux, la classe des plébéiens n'en a pas été satisfaite. Qu'importe, il faut que la noblesse triomphe, il faut que la roture soit humiliée, asservie.

Les députés de l'assemblée nationale qu'on a très improprement et très injustement dé-

nommés les *noirs*, par les clabaudages et les cabales de la populace, ont applaudi à la conduite de *Bouillé*, ils se sont peu embarassés si ce commandant avoit prêté le serment civique ou non. Tout le monde sait que ce général n'a point voulu se montrer aux champs de *Mars*, et jurer le serment patriotique.

Ce refus obstiné a fait honneur à la fermeté de son ame, à son intrépidité, à son attachement à la bonne cause, à celle du monarque et des grands. Sa conduite, vraiment aristocratique, prouve qu'il est le précurseur heureux des militaires généreux qui vont opérer la contre-révolution tant désirée par les princes et les potentats de l'Europe, qui ont le plus grand intérêt à contenir les peuples dans une subordination exemplaire.

Vas, pauvre peuple, peuple insensé, parle de liberté, tu seras, tu es toujours asservi, tu ne te prépares que des peines, des humiliations des supplices, tu vas rentrer dans tes fers.

Necker, homme de génie, a été blâmé d'être revenu en France et de remonter au gouvernement des finances : alors il est vrai que la nation françoise lui vouloit ériger des statues pour mortifier *Calonne* transfuge en Angleterre:

Le peuple ne sait pas raisonner, encore moins penser; *Necker* a voulu jouir d'un instant de triomphe et de gloire; c'étoit beaucoup pour son amour-propre, sans doute, mais les vues profondes, les intentions secrettes et intimes de Necker étoient, comme il l'a prouvé par sa conduite et son départ précipité, d'accaparer l'or de la France, de se faire un lot d'une cinquantaine de million qu'il a finement fait passer en son pays.

Ce trait (me dira-t-on) n'est pas celui d'un honnête homme, qu'importe, il est celui d'un homme d'esprit qui a connu le peuple françois, qui a senti sa foiblesse, sa stupidité, qui sait que ce peuple volage est ingrat, léger, amateur des nouveautés, qu'il n'a pas assez de solidité, de jugement ni d'équité pour respecter, pour honorer un ministre respectable et patriote.

Plein de cette idée, convaincu de cette vérité par l'expérience et la connoissance du cœur de l'homme, Necker à pris son parti en philosophe, en politique adroit il a tiré son épingle du jeu, il a laissé les autres dans l'embarras, sous les prétextes d'une mauvaise santé, des sollicitations de son épouse, de ses désagréments, de ses ennuis.

Necker a bien fait. Vas, nation injuste, glorieuse et stupide, tu ne mérites pas d'être bien servie. *Bouillé* t'assassine, tu le loues, *Necker* t'a volé tu l'approuves, *Latour-du-Pin* t'égorge, tu l'admires, la *Luzerne* t'immole, tu l'estimes, le vice-chancelier te persécute, tu l'honores, tu méprises les honnêtes gens, les bons, les fidels patriotes de l'assemblée nationale ; pour expier tes injustices, et tes folies, il est nécessaire que tu sois pour jamais la victime des noirs et des aristocrates qui pensent mieux que toi, qui t'apprécient et que tu ne sauras jamais connoître.

Peuple imbécille, tu es dignes du malheureux sort qui t'attend. Réponds-moi, qu'elle est ton extravagance, tu voulois être libre, tu as combattu pour le devenir, je le sais : mais qu'as-tu fait pour t'affranchir ; précisement tout le contraire de ce que tu devois opérer.

Tu as mis à la tête de ton armée parisienne ; qui ? un seigneur, c'est -à-dire un *aristocrate*, gendre d'une famille illustrée, des ducs et pairs, des maréchaux de France, des *Noailles*, des *Mouchy*, hommes écrasés de dignités et des bienfaits de la cour, qui, conséquemment sont et doivent être tes plus cruels ennemis, et des

glorieux intéressés personnellement à te subjuguer, à t'asservir, à t'immoler sous le poids de leur domination.

Crois-tu, peuple insensé, peuple irréfléchi, crois-tu que la Fayette trahira sa femme, ses enfans, sa famille, celle de ses parens pour épouser ta défense de bonne foi, en combattant les aristocrates dont il a le mot, les sentimens, la confiance et l'amitié.

A qui as-tu accordé toutes les places supérieures des dissriets? Quels en sont les chefs, les capitaines, les officiers ? des nobles vendus à la cour, des inspecteurs de l'ancienne police, des espions, des mouchards, des gredins, tous attachés à l'ancien régime, tous tes cruels, tes enragés persécuteurs.

Voilà tes appuis, voilà tes protecteurs. Quelle est ta sécurités? Vois ta situation, tremble : ta sottise, ton imprudence feront triompher tes vexateurs, tes oppresseurs, et tu ne pourras accuser que toi de tes malheurs, de ta misere et de ton affreuse calamité.

Ce n'est point qu'il soit à desirer que tu triomphes, la société y perdroit trop Un empire dans lequel la populace regneroit ne pourroit subsister. Il faut que l'homme organisé fasse la loi.

Le peuple ne doit que prêter ses bras à la volonté des législateurs, et les législateurs doivent être surveillés par les districts et les municipalités. Tous les corps législatifs doivent être amovibles annuellement. Ce n'est en effet que par l'amovibilité des comités que l'on peut prévenir les dilapidations dans le maniement des deniers, et que le citoyen peut espérer n'être point la victime de l'homme en place, intéressé à le persécuter. C'est par l'amovibilité que la mechanceté n'ose point excercer ses traits, que le vindicatif est obligé d'imposer silence à ses ressentiments et à sa vengeance.

Mais consolez-vous François, le mieux possible aura lieu : votre constitution ne se fera qu'avec beaucoup de difficultés et de temps ; parce qu'il y a mille raisons pour ne pas l'accélerer.

La pluspart de vos députés, d'abord si grassement payés, temporiseront le plus qu'ils le pourront. Les émoluments qu'ils reçoivent, assurent leur aisance et le bien-être de leur famille qu'ils ont fait venir du fond de la province où elles languissoient dans une insuffisante médiocrité.

Les prélats condamnés à la résidence dans leurs dioceses, ne sont pas jaloux d'obéir au décret qui l'ordonne.

Ces considérations et tant d'autres que l'on pressent, en sont des témoignages non équivoques.

La constitution nouvelle réussira pourtant. Je vous annoncerai, François, dans mon nunuméro suivant les heureux effets qui en résulteront.
